

## POSTES D'ASSISTANTS CHARGÉS D'EXERCICES EN MATHÉMATIQUES

### ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE BRUXELLES

Plusieurs postes d'assistants chargés d'**exercices de mathématiques** sont ouverts à l'EPB l'année académique prochaine, pour des entrées en fonction prévues le 01/10/2020. D'autres postes, intérimaires, sont à pourvoir également pour des entrées en fonction le 01/10/2020 et/ou le 01/02/2021.

### Descriptif des postes

- L'activité principale consiste à encadrer des séances d'exercices de mathématiques. Il s'agit de donner des explications, de répondre aux questions des étudiants, de leur apprendre à maîtriser les concepts et les techniques, à résoudre des problèmes, à rédiger clairement leur raisonnement.
- Cette fonction comporte aussi des surveillances et des corrections d'examens, y compris l'examen spécial d'admission à l'École polytechnique de Bruxelles.
- Les différents mandats peuvent être de 30, 60, 90 ou 120h d'exercices par an.

### Titre requis

Licence ou Master 120 crédits en Mathématiques ou en Physique ou en Sciences de l'Ingénieur.

### Compétences requises

Cette fonction requiert un haut niveau en mathématiques, d'excellentes qualités pédagogiques, une bonne capacité d'intégration au sein de l'équipe d'enseignants, ainsi que ponctualité, disponibilité et fiabilité.

### Enseignements à encadrer

Les exercices à assurer portent (au choix) sur un (ou plusieurs) des cours suivants: Algèbre linéaire et Géométrie, Eléments d'Analyse ou d'Algèbre linéaire, Analyse 1, Analyse 2, Introduction aux Sciences de l'Ingénieur (partie mathématique), destinés aux étudiants de 1ère ou 2ème année Ingénieur civil.

Le mandat d'Assistant chargé d'exercices est octroyé pour un premier terme de 2 ans, et est renouvelable tous les 2 ans après avis des organes compétents. Il est compatible avec une activité professionnelle principale extérieure à l'ULB (pouvant atteindre le temps plein). Des mandats de chargé d'exercices à l'ULB peuvent être cumulés à hauteur de 0,20 ETP. Des mandats de 30h, 60h, 90h ou 120h d'exercices par an sont possibles. Les postes intérimaires ont une durée d'un an.

### Intéressé ?

Ces postes sont compatibles avec un emploi principal (qui peut être temps-plein ou non, pourvu que ce ne soit pas un mandat académique ou de recherche à l'ULB). Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Professeur Anne Delandtsheer ([Anne.Delandtsheer@ulb.be](mailto:Anne.Delandtsheer@ulb.be)). Les marques d'intérêt sont bienvenues.